



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2023-2024



Service en ligne Orientation en 3^e Phase **définitive** d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes
pour l'accompagnement des familles

2. Service en ligne

Les étapes de la demande d'orientation

Ce chapitre présente le déroulement de la saisie des choix définitifs et des réponses aux propositions du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase définitive de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, la réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

2.1 Connexion au service en ligne Orientation

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- **le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe ;**
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter ce que le représentant légal a complété.



ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Connexion avec un compte ÉduConnect ou FranceConnect

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

OU

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Accès des représentants légaux aux services en ligne

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu **Mes services.**

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

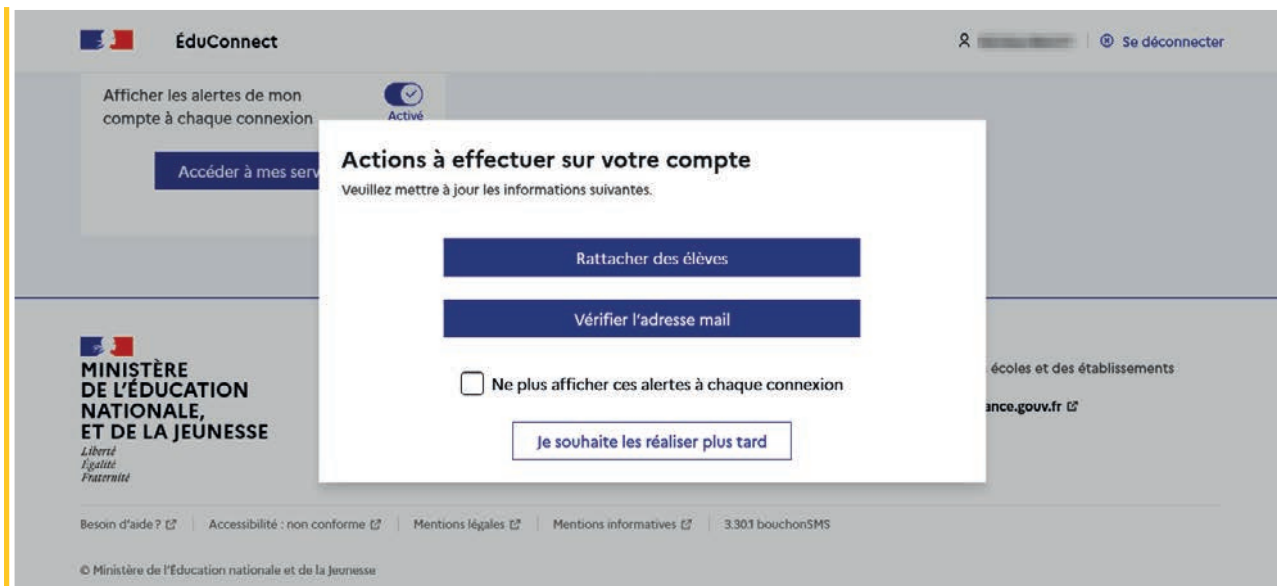
Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte ÉduConnect :

- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.



Accès de l'élève aux services en ligne

Des services en ligne pour les élèves...

Dans le menu [Mes services](#), tu as accès au :

- **Livret scolaire du CP à la 3e** pour :
- voir tes différents bilans (bulletins, bilans de cycle) renseignés par les professeurs que tu as eus depuis le CP ;
- retrouver toutes les attestations de sécurité routière (dont l'ASSR 1 et 2 passées en 5e et 3e), du savoir nager et la certification numérique PIX (si tu es en 3e).

Tu peux télécharger tous ces documents. *Conserve-les, ils peuvent te servir plus tard...*

- **Livret scolaire du lycée en 1re et terminale** pour :
- consulter tes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation de tes compétences, l'appréciation annuelle de tes professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
- vérifier le contenu de ton livret scolaire avant sa transmission au jury du baccalauréat ;
- télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le service en ligne).

Et si ton établissement utilise les services en ligne **Siècle +**, tu peux aussi trouver :

- le **cahier de texte**
- ton **emploi du temps**
- tes résultats (évaluations, bulletins...)
- les informations liées à la **Vie scolaire** (absences, retards, punitions, sanctions, engagement...)

Retrouve ces services dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

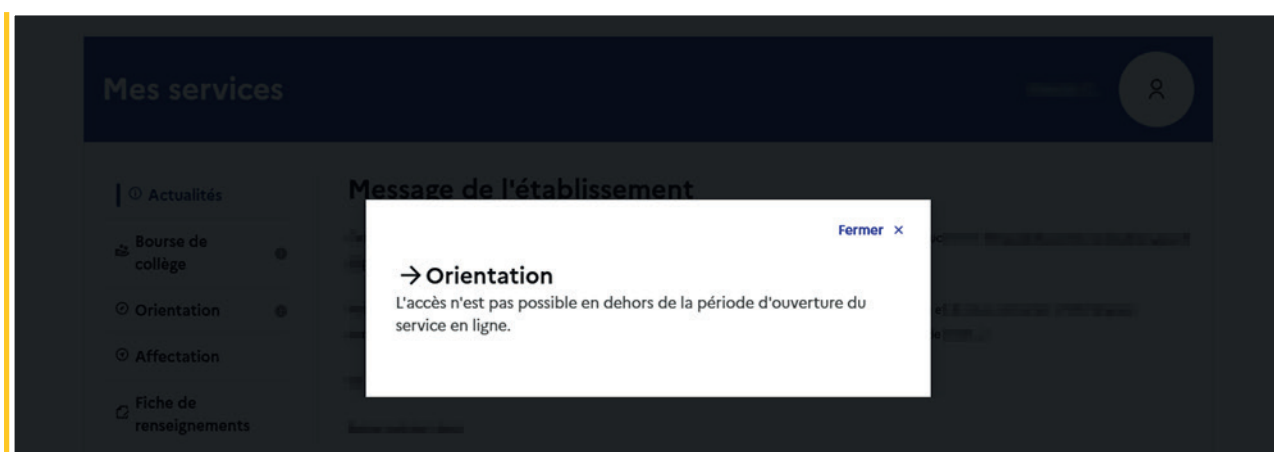
2.2 Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. **Ces dates servent à ouvrir et fermer automatiquement les phases dans le service en ligne Orientation.**

Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service en ligne Orientation est inactif.



- le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif.

The screenshot shows a web interface with a dark blue header containing the text "Mes services" and a user profile icon. Below the header is a white content area. On the left, there is a vertical navigation menu with the following items: "Actualités", "Bourse de collège", "Orientation" (highlighted with a yellow border), "Affectation", and "Fiche de renseignements". To the right of the menu, the main content area is titled "Message de l'établissement" and contains a yellow callout box with the text "Choisir Orientation parmi les services proposés". At the bottom of the page, there is a dark blue footer with the text "Une question, besoin d'aide ?" and a button labeled "Assistance" with a speech bubble icon and an external link icon.

2.3 Préparer la rentrée 2024

Le calendrier de l'orientation, l'affectation et l'inscription est présenté avec les étapes pour préparer la rentrée 2024. Le bouton activé indique l'étape en cours.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Bien préparer la rentrée 2024

De janvier à mars

Avant le conseil de classe, vous indiquez pour votre enfant, l'intention d'orientation vers la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Après le conseil de classe, vous prenez connaissance de l'avis provisoire concernant l'orientation demandée et vous en accusez réception.

Formuler les intentions d'orientation

Prendre connaissance de l'avis

PROCHAINEMENT

Du 5 avril au 27 mai

Vous pouvez consulter l'offre des formations.

À partir du 6 mai, vous précisez la ou les formations ainsi que l'(les) établissement(s) souhaité(s) pour votre enfant.

Préciser formations et établissements

PROCHAINEMENT

D'avril à début juin

Avant le conseil de classe, vous indiquez les choix définitifs d'orientation. Après le conseil de classe vous consultez la proposition d'orientation et vous donnez votre réponse.

Formuler les choix définitifs

Répondre au conseil de classe

PROCHAINEMENT

À partir du 26 juin

Vous découvrez la formation et l'établissement retenus pour votre enfant et vous l'inscrivez dans son établissement.

Voir le résultat d'affectation

Inscrire

Accéder au service Orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



2.4 Accuser réception de l'avis provisoire pour pouvoir formuler les choix définitifs

Tant que le représentant légal n'a pas accusé réception, l'écran correspondant s'affiche à la connexion avant toute possibilité de saisie des choix définitifs.

The screenshot shows a user interface titled 'Mes services'. On the left is a navigation menu with items: 'Bourse de collège', 'Orientation' (selected), 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Actualités'. The main content area displays four stages of the orientation process: 'Phase provisoire' (Intentions, Courant 2^e trimestre), 'Phase provisoire' (Avis provisoires, Après le conseil de classe du 2^e trimestre), 'Phase définitive' (Choix définitifs, Courant 3^e trimestre) - this stage is highlighted with a blue border, and 'Phase définitive' (Propositions, Après le conseil de classe du 3^e trimestre). Below these stages, there is explanatory text: 'Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.' and 'Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).' A blue button with white text 'Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe' is highlighted with a yellow border. At the bottom, a dark blue bar contains the text 'Une question, besoin d'aide ?' and a button for 'Assistance' with a help icon and an external link icon.

Le pictogramme  affiché dans Siecle Orientation permet de suivre et d'accompagner les familles qui n'auraient pas accusé réception de l'avis provisoire.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.



J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer.

2.5 Formuler les choix définitifs

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation.

Les repères temporels dépendent du paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre) de la fiche de dialogue.

Mes services Mes enfants

- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Actualités

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Les représentants légaux sont guidés s'ils le souhaitent vers des informations sur le service en ligne Affectation pour consulter les offres de formation après la 3^e.

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Votre enfant est en 3^e ?
Découvrez les offres de formation possibles après le collège.

CONSULTER LE CATALOGUE DE L'ANNÉE DERNIÈRE

CALENDRIER 2024
Le calendrier des étapes de l'affectation 2024 sera disponible ultérieurement.

MENU

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | [Plan du site](#) | [Aide et contacts](#) | [Mentions légales](#) | [Cookies](#) | [Accessibilité - partiellement conforme](#) | [Mes données personnelles](#)

Ajouter un choix

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix de voie d'orientation ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix de voie d'orientation (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole);
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les choix doivent être validés afin d'être pris en compte;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton **+Ajouter un choix définitif** ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Mes services

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

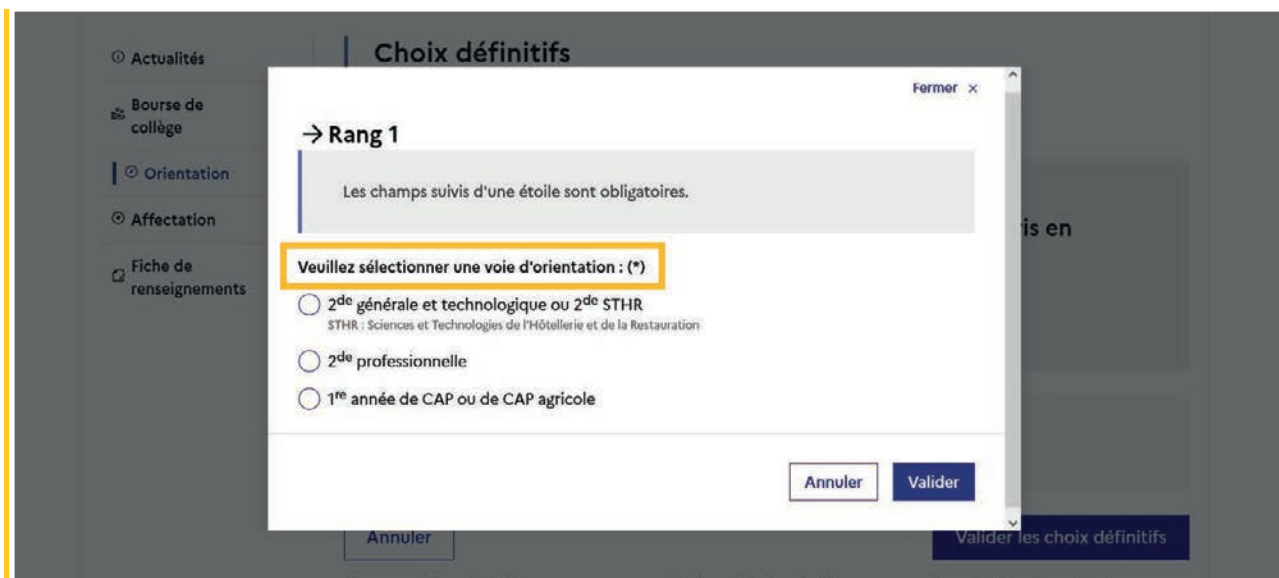
Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.



Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

Une question, besoin d'aide ? Assistance

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié.



Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Cliquer sur le choix permet de modifier la sélection.

- Actualités
- Bourse de collège**
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Cliquer sur le choix pour le modifier



+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le bouton Annuler supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

2.7 Choisir la 2^{de} professionnelle et la 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left containing 'Affectation' and 'Fiche de renseignements'. The main content area has a header 'Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.' A modal window titled '→ Rang 2' is open, containing the following text: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)' and lists three options: '2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2^{de} professionnelle' (which is selected), and '1^{re} année de CAP ou de CAP agricole'. At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, there are also 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

Le statut envisagé peut être indiqué, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

The screenshot shows the same web interface as above. A modal window titled '2^{de} professionnelle :' is open. It contains a text input field with the label 'Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :'. Below this, there are two radio button options: 'Sous statut scolaire' (with a sub-note 'Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.') and 'Sous statut d'apprenti' (with a sub-note 'Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.'). At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, there are also 'Annuler' and 'Valider les choix définitifs' buttons.

La sélection doit être validée pour poursuivre à l'étape suivante.

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

Les informations complémentaires indiquées sont affichées dans le récapitulatif des choix.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

2.8 Choisir plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

Annuler Valider

La saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Aéronautique ou boulanger

Sous statut scolaire

Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti

Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

2.9 Valider les choix définitifs

Le récapitulatif des choix doit être validé pour être enregistré et envoyé dans Siecle Orientation.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Valider les choix pour qu'ils soient envoyés dans Siecle Orientation

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 3
1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ? Assistance



Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.
Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des choix :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix saisis à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

2.10 Consulter et modifier les choix

Seul le représentant ayant validé les choix peut apporter des modifications. Les choix validés sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève

Le bouton **Modifier les choix** permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

Un courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



- Actualités
- Bourse de collègue**
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date de fermeture du service en ligne indiquée par le chef d'établissement

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

[Modifier les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis



Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 18/01/2024 à 11:38, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité(s) : Aéronautique ou boulanger
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix enregistrés.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 18/01/2024 à 11:38 par Mme **Prénom NOM**, nous vous informons par ce message que le(les) choix définitif(s) a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité(s) : Aéronautique ou boulanger
Sous statut d'apprenti
Sous statut scolaire

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.

En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,
Coordonnées de l'établissement